



COALITION NATIONALE CONTRE LES PUBLICITÉS SEXISTES

Bulletin N° 2 – décembre 2008

Bonjour à toutes et à tous,

Par le présent bulletin, les membres du Conseil d'administration transitoire (CAT) tiennent à vous donner les développements des dernières semaines.

Nous profitons aussi de ce temps pour vous souhaiter de Joyeuses Fêtes.

Un lancement réussi

Après près de deux ans de réunions, de travail et de démarches, les militantes au Conseil d'administration transitoire étaient très heureuses de procéder au lancement de la Coalition nationale contre les publicités sexistes (CNCPS), le 9 octobre 2008 à Montréal.

Ce lancement fut un succès sur toute la ligne. Nous avons des militantes présentes au lancement et les médias étaient au rendez-vous. Toute la journée du 9 octobre et durant les autres journées qui ont suivi, nous avons eu des entrevues avec des journalistes de différents médias. Pour plusieurs, nous avons senti que la Coalition était la bienvenue, voire nécessaire. Pour d'autres, ce fut une prise de conscience, comme quoi, il n'est jamais trop tard pour agir. Après le point de presse du matin et les échanges inhérents à ce genre d'événement, nous avons réalisé plusieurs entrevues, entre autres, le téléjournal à RDI en direct, Maisonneuve à l'écoute, à la radio avec Dutrisac, les radios de la région de Montréal, de Rimouski, de l'Outaouais, du Lanaudière ainsi que dans la presse écrite, notamment dans le journal *La Presse* et le *Journal de Montréal*. À la suite de l'émission de Maisonneuve à l'écoute, nous avons reçu des commentaires qui nous ont fait comprendre que pour un bon nombre de personnes, nous étions sur la bonne voie.

Alors, c'est réussi, mais il nous faut maintenant poursuivre notre lutte !

Procédures de dénonciation

Dans un premier temps, le CAT a décidé de faire environ deux dénonciations par année, semblables à celle effectuée lors du lancement. Il sera aussi possible à ce moment-là de féliciter une entreprise qui, par sa publicité, fait la promotion d'un monde respectueux des personnes.

Pour les autres publicités, nous dénoncerons notamment par l'envoi de lettres, de communiqués de presse ou de pétition. Nous serons un carrefour faisant appel à la mobilisation, d'où circuleront les dénonciations et plaintes contre les publicités sexistes.

Nous préparons un guide de dénonciation pour nos membres dans lequel se trouveront les étapes à suivre pour une dénonciation.

Victimes des besoins grandissants de dénonciations, nous devons trouver un mode de fonctionnement qui soit plus efficace, étant donné que nous n'avons aucune salariée qui assure de permanence à la CNCPS et que notre site Internet est encore en construction. Nous vous soumettons donc ces procédures : la première est celle qui devrait être utilisée lorsque la CNCPS appuie une action déjà entamée par un groupe ou une personne et l'autre lorsque la plainte est initiée par la CNCPS (demande d'une membre ou du CAT).

Procédure en appui à une action

1. La coordonnatrice ou sa substitut envoie un accusé réception immédiatement par courriel à la personne ou au groupe qui envoie l'information ou la demande d'appui ;
2. la CNCPS s'assure que la personne lui a envoyé la photo numérique de la publicité, l'endroit où elle l'a vue, la date de parution ainsi que l'événement si tel est le cas ;
3. la coordonnatrice ou sa substitut prend la décision à savoir si la CNCPS appuie et si elle envoie l'information aux membres afin qu'ils soient aussi en appui à la personne ou au groupe initiateur de l'action ;
4. la CNCPS envoie sa propre lettre de dénonciation avec copie conforme au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), aux Normes canadiennes de la publicité (NCP), à la Condition féminine Canada et à la ministre de la Culture, des communications et de la Condition féminine.
5. Si c'est une invitation à signer une pétition, la CNCPS doit recevoir le plus de détails possible. La coordonnatrice ou sa substitut fait suivre la pétition auprès de ses membres pour les inviter à la signer. La CNCPS envoie une lettre de dénonciation en son nom et invite les membres à faire la même chose avec copie conforme au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), aux Normes canadiennes de la publicité (NCP), à la Condition féminine Canada et à la ministre de la Culture, des communications et de la Condition féminine.

Procédure de dénonciation de la CNCPS

1. La CNCPS envoie une lettre de dénonciation à la personne responsable de l'entreprise ou l'équivalent ;
2. il est possible aussi de l'acheminer par courriel ou télécopieur aux différents médias ;
3. la coordonnatrice ou la substitut envoie un message électronique aux membres de la CNCPS les invitant à être en action ;
4. le message contiendra une photo numérique, si c'est le cas, les précisions sur la publicité à dénoncer, la lettre de la CNCPS et une lettre type ;
5. la lettre sera envoyée en copie conforme au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), aux Normes canadiennes de la publicité (NCP), à la Condition féminine Canada et à la ministre de la Culture, des communications et de la Condition féminine et invitera ses membres à faire la même chose. La copie conforme pourra être envoyée par messagerie électronique.

Note : Les copies conformes seront envoyées le plus souvent par messagerie électronique.

Nous faisons donc appel à nos membres de toutes les régions et les invitons à nous faire part de plaintes ou de dénonciations qui s'effectuent en ce moment, pour que la CNCPS lance un appel à ses membres et donne son appui au groupe ou à la personne qui dénonce. Nous croyons réellement que l'appel à l'action pourrait avoir un impact tel un raz de marée de protestations. Nous espérons que cette nouvelle façon de faire rendra notre travail plus efficace.

Pour le moment, nous vous invitons à nous envoyer tous les détails par courrier électronique à info@coalition-cncps.org et mettre pour sujet « dénonciations de publicités sexistes ».

Nous croyons que c'est plus par l'action citoyenne appuyée d'un réseau de mobilisation telle la CNCPS que nous pourrons enfin vivre dans un espace public non sexiste.

Site Internet

Nous travaillons présentement à créer notre site Internet, il sera actif d'ici quelques semaines. Pas besoin de vous dire que nous avons très hâte. Nous croyons qu'il sera un outil incontournable de diffusion d'information et de mobilisation. Nous pourrons y retrouver plusieurs outils et surtout les actions qui se déroulent un peu partout au Québec.

<http://www.coalition-cncps.org>

Le Conseil d'administration transitoire (CAT)

Nous tenons à vous rappeler que pour le moment, il n'y a pas de salariées à la CNCPS. C'est donc par l'engagement féministe de plusieurs femmes que nous pouvons être en action. Les membres du CAT se sont rencontrées huit fois depuis le début de septembre. Nous travaillons aussi beaucoup par courriel, mais il nous semble évident maintenant que nous devons faire des demandes de dons et de subventions afin d'assurer une certaine stabilité et permanence à la CNCPS. Vous pouvez imaginer ce que cela implique de faire ces demandes de subventions...

Aussi, nous serions très heureuses d'accueillir de nouvelles membres au CAT, car nous sommes peu nombreuses pour assumer tout le travail à faire.

Des remerciements bien mérités

Le CAT tient à souligner le travail et l'appui extraordinaire de deux personnes qui ont travaillé dans l'ombre, mais qui nous sont indispensables. Nous tenons à remercier Jocelyne Sylvestre, collaboratrice de Chantal Locat à la CSQ et Marjolaine Perreault, conseillères CSQ aux communications. Merci beaucoup !

Grille d'analyse féministe pour dénoncer les publicités sexistes

Vous avez reçu par courriel notre grille d'analyse féministe. Nous voulons vous informer que nous ne la mettrons pas sur notre site Internet afin d'éviter, entre autres, des attaques des antiféministes. Nous vous invitons à faire la même chose pour le moment. C'est un outil de travail et nous avons jugé qu'il n'était pas nécessaire de le rendre public. La Coalition considère que cette grille a été conçue spécialement pour aider nos membres.

Chantal Locat
Coordonnatrice de la CNCPS
info@coalition-cncps.org
514 356-8888, poste 2228